

**ARRÊTÉ DEP-2024-256 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE OPERATEUR / OPERATRICE LOGISTIQUE**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2015 portant création du certificat d'aptitude professionnelle opérateur / opératrice logistique ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2024-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle Opérateur / opératrice logistique pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris, et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Jean-Marc PARIS, professionnel

Vice-président :

Monsieur Hamou NOUREDDINE, enseignant

Enseignants :

Madame Sandrine BENYAKHLEF

Madame Samira CHABANA

Monsieur Ali EL KOUKI

Monsieur Aurélien NIELLEN

Professionnels :

Madame Géraldine FERIAUT

Madame Emmanuelle JACQUEMIN

Monsieur Dominique FERNANDES

Monsieur Laurent DITILYEU

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 14 juin 2024.



Frédéric MULLER